



Comité Lyonnais de Bridge

100 route de Paris
69260 CHARBONNIERES LES BAINS

Téléphone : 04.78.42.10.89

Mail : secretariat.colybridge@gmail.com

Site : colybridge.fr

Convocation : 1/2 Finale Mixte Performance x 2

Les détails d'organisation ci-dessous constituent votre convocation à cette compétition.

ATTENTION : le stationnement en dehors du parking couvert vous expose à une amende de 135 €.

Date : Jeudi 5 février 2026

Lieu : Maison du Bridge
100 route de Paris
69260 Charbonnières-les-Bains
Tél : 04.78.42.10.89

Nombre de paires : 96

Organisation : 2 séances de 18 donnez

Droits de table : 42 € pour les paires qualifiées (*56 € pour les paires exemptées*) par chèque

Horaires : *Les équipes doivent se présenter au moins 15 minutes avant la compétition*
13 h 30 – 16 h 15 - (Fin vers 18 h 45)

Arbitre : Carole PUILLET : 06.82.83.97.34

Nombre de qualifiés : environ 60 paires

FINALE DE COMITE : le samedi 28 février 2026 et le dimanche 1^{er} mars 2026 à la Maison du Bridge de Charbonnières-les-Bains

**Veuillez noter qu'il est obligatoire d'avoir une feuille de convention remplie.
Consultez le Règlement National des Compétitions, Article 84.6, pour plus d'informations.**

Si pour un cas de force majeure, votre équipe venait à déclarer forfait, je vous prie de prévenir le plus rapidement possible le secrétariat du Comité. Si cette défection survenait le jour de l'épreuve, prévenez l'arbitre.

Bien cordialement.

Godefroy de Tessières

Téléphone : 06.23.14.62.55 – Mail : godefroy.de.tessieres@colybridge.fr

- **Pour accéder à nos locaux :**

Dirigez-vous vers le fond des Halles, et passez la porte située vers le magasin Bouillet (*pâtisserie*) pour accéder aux ascenseurs (**2^{ème} étage**).

Le dimanche : les Halles sont fermées et vous devrez passer par l'arrière du bâtiment (*vers un grand bac poubelles*). La porte d'entrée se trouve avant l'escalier de secours et le **code d'accès** est le : **1769**.

- **Nous vous rappelons** qu'il est interdit d'introduire des boissons autres que de l'eau et de se restaurer dans les salles de jeu.

Par décision du Bureau Exécutif, l'introduction de boissons alcoolisées est strictement interdite au sein de la Maison du Bridge.

- **Pour vous garer : le parking est signalé après l'esplanade des Halles de l'Ouest.**

Garez votre voiture au **4^{ème} sous-sol** du bâtiment des Halles. Il est entièrement réservé aux bridgeurs au tarif préférentiel de 6 € (forfait)